

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le **jeudi 31 mai 2018 à 20 heures**, à la Maison communale

Objet :

~

**CONVOCATION du
CONSEIL COMMUNAL**

ORDRE DU JOUR

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 26.04.2018
2. Compte 2017 du CPAS-Approbation
3. Désignation d'un nouveau délégué de la liste Agir pour vous aux A.G. des Intercommunales Idelux, Idelux Finances, Idelux Projets publics, Aive, Aive Valorisation et Protection de l'environnement, Ores, Sofilux et Vivalia
4. Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du TEC le 13.06.2018 et le 12.06.2018 - Décision
5. Assemblée générale ordinaire de Ores le 26.06.2018- Décision
6. Assemblée générale ordinaire de la Maison Virtonaise le 04.06.2018 -Décision
7. Assemblée générale ordinaire et extraordinaire de Vivalia le 26.06.2018 - Décision
8. Assemblée générale ordinaire de La Terrienne du Luxembourg s.c.r.l. du 08.06.2018-Décision
9. Assemblée générale ordinaire de Sofilux le 26.06.2018 -Décision
10. Compte de la Fabrique d'église de Villers-devant-Orval - Approbation
11. Subside 2018 - Allure libre de Villers-devant-Orval - Octroi
12. Subside 2018 - Fraternelle des vétérans - Octroi
13. Subside 2018 - Asbl Maison du Tourisme - Octroi
14. Subside 2018 - Les Incroyables comestibles - Octroi

15. Vente publique de parcelles communales à Florenville-
proposition de Concession d'option d'achat – Décision

16. Acquisition terrains Rue de Barsinvaut- Décision

17. Projet de modification du Plan d'Assainissement par Sous-
bassin hydrographique (PASH) 2018/01 DH Meuse – Décision

18. Modification budgétaire N°1 ordinaire et extraordinaire -
Approbation

19. Communication

A la demande de Mme Duroy – Deom, Conseillère communale
Plantations berne centrale Rue Généraux Cuvelier

20. Communication décision de Tutelle

-Approbation par la Ministre DE BUE de la délibération du conseil
communal du 29.03.2018 relative à la fixation des conditions
d'engagement de 4 étudiants pour le service des travaux.

-Approbation par la Ministre DE BUE de la délibération du conseil
communal du 29 03.2018 relative au compte communal 2017.

Par le Collège,

La Directrice générale,

La Bourgmestre,

R. Struelens

S. Théodore